

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 27 mars 2023

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint
M. Marc CHAZELLE ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ;
M. Alain GAYET ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absents

M. Samuel HAREL
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN
Mme Mélanie HERVE

La séance est ouverte à 15h05 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 13 février 2023 ;

Décide à l'unanimité d'avoir recours à la procédure d'urgence pour l'examen de la délibération portant révision libre du montant des attributions de compensation versées au titre de l'année 2023, telles que proposées par le Conseil communautaire de Normandie Cabourg Pays d'Auge ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant révision libre du montant des attributions de compensation versées au titre de l'année 2023 ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 3 000 € au Comité des fêtes de Beuvron-en-Auge ;

Adopte la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 100 € au Club informatique Loisirs de Hotot-en-Auge, par 4 voix Pour (M. Jérôme BANSARD ; M. Marc CHAZELLE ; M. Alain GAYET ; M. Jean-Jacques CAMPION) et 2 contre (Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, M. Jean-François MOREL) et 1 abstention (Mme Elisabeth SAUTY de CHALON) ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Dozulé ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 200 € à l'Amicale laïque de Dozulé ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 100 € à l'École Daniel Guilbert de Dozulé ;

Adopte la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 200 € à l'école Saint-Joseph de Dozulé par 6 voix Pour (M. Jérôme BANSARD, Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, M. Jean-François MOREL ; M. Alain GAYET ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Jean-Jacques CAMPION) et 1 contre (M. Marc CHAZELLE) ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 100 € à la Section de l'Union nationale des combattants de Cambremer ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 100 € au Souvenir français ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 100 € à l'association des Amis des Marais de la Dives ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 500 € à l'association Aspect ;

Adopte à l'unanimité la délibération désignant Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE comme Président de séance pour l'arrêt du Compte administratif de l'Exercice 2022, après avoir accepté à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Adopte à l'unanimité la délibération arrêtant le Compte administratif de l'Exercice 2022, le Maire s'étant retiré ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant le Compte de gestion de l'Exercice 2022 ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant affectation des Résultats de l'Exercice 2022 ;

Adopte à l'unanimité la délibération déterminant le taux des impôts directs locaux pour l'année 2023 ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant le Budget primitif de la Commune pour l'Exercice 2023 ;

Adopte à l'unanimité la délibération fixant les tarifs municipaux pour l'année 2023 ;

Adopte à l'unanimité la délibération déterminant les dépenses à imputer au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" ;

Prend connaissance et débat des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de communes : il indique que, lors du vote du Budget primitif 2023 de N.C.P.A, il a été acté une augmentation du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passera à 11,78 %, pour continuer à équilibrer le service d'enlèvement et de gestion des déchets. Un effort particulier de communication auprès de l'ensemble des habitants du territoire sera entrepris afin de mieux faire comprendre les nécessités d'adopter collectivement de nouveaux comportements en matière de tri, en ayant conscience des économies qui en résulteraient ;
- M. le Maire évoque le problème posé par un chevron qui s'est décroché du clocher de l'église ; il devra être enlevé pour des raisons de sécurité, et en profiter pour faire un diagnostic de l'état du clocher ; une entreprise va être mandatée dans cet objectif ;
- M. le Maire évoque l'entretien du cimetière : jusqu'à présent, la Commune mandatait une entreprise pour cela, pour un coût d'environ 3 000 €. L'achat d'un pulvérisateur permettra que la Commune fasse elle-même cet entretien, et de le faire plus souvent ;

La séance est levée à 17h15



Maire de Beuvron-en-Auge

A handwritten signature in black ink, which appears to be "J.F. Morel", written over the official stamp and the text "Maire de Beuvron-en-Auge".

Jean-François MOREL